



**Pour des dédom-
magements régle-
mentés lors d'une
prochaine épidémie.**

**Initiative sur les
dédommagements**



De quoi s'agit-il?

L'initiative populaire «Pour des dédommagements réglementés en cas d'épidémie (initiative sur les dédommagements)» demande que soit dédommagée financièrement toute personne affectée de manière significative sur le plan économique par une mesure édictée par les autorités lors d'une prochaine épidémie.

Arguments



Une meilleure préparation: l'initiative sur les dédommagements assure que les leçons de la pandémie de COVID-19 sont bien tirées.

Personne ne sait quand le prochain virus dangereux circulera, mais la Suisse doit se préparer du mieux possible à une telle éventualité. La loi sur les épidémies ne contient encore aucune disposition permettant d'atténuer les conséquences économiques.



Une aide ciblée: l'initiative sur les dédommagements permet une aide ciblée et responsable.

L'initiative empêche que les aides financières soient distribuées selon le principe de l'arrosoir. Les doubles indemnisations sont exclues. En outre, seuls les frais non couverts et la perte de gain sont pris en compte.



Une action rapide: l'initiative sur les dédommagements empêchera les retards lors d'une prochaine épidémie.

Une réglementation préalable des dédommagements confère aux politiques la marge de manœuvre nécessaire en cas d'épidémie et garantit que les personnes concernées recevront une aide rapide.



Une sécurité existentielle: des dédommagements réglementés offrent une perspective aux employeurs et aux employés.

L'initiative sur les dédommagements offre aux personnes concernées une sécurité existentielle, juridique et de planification en cas de situation de détresse financière.



Ne rien faire coûte cher: des dédommagements réglementés portent leurs fruits économiquement.

Les aides financières en cas d'épidémie limitent les préjudices économiques et garantissent une reprise rapide des activités. Les recettes fiscales sont ainsi assurées pour l'Etat, et les charges sociales n'augmentent pas.



Signez maintenant!
dedommagements-oui.ch